

PROJETS DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26/04/2017 à 11h00

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT VIE relatif à l'exercice 2016, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de GAT VIE au 31/12/2016, approuve ces états financiers arrêtés au 31/12/2016 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat net de l'exercice 2016 est bénéficiaire de 1.445.827,259 dinars. Elle décide sur proposition du Conseil d'Administration de répartir ce bénéfice comme suit (en dinars) :

| | |
|--|----------------------|
| Bénéfice net de l'exercice 2016 | 1 445 827,259 |
| Résultats reportés 2015 | 193 334,699 |
| Reliquat | 1 639 161,958 |
| Réserve spéciale pour réinvestissement | 379 798,790 |
| Réserve légale (5%) | 81 958,098 |
| Reliquat | 1 177 405,070 |
| Fonds social | 50 000,000 |
| Bénéfice à distribuer | 868 000,000 |
| Résultats reportés 2016 | 259 405,070 |

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement d'un dividende par action d'un montant de 12,400 dinars par action et ce à partir du 03/07/2017 au Siège Social de GAT VIE.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT VIE à titre de jetons de présence pour l'année 2017 la somme totale de 24.000 dinars en brut. L'Assemblée Générale Ordinaire décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit & des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2017 la somme totale de 12.000 dinars en brut.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat des administrateurs, membres du Conseil d'Administration de GAT VIE, prend fin au terme de l'exercice 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants : GAT ASSURANCES (3 sièges) ; MAGHREB PARTICIPATION HOLDING (MPH) ; MAGHREB PRIVATE EQUITY FUNDS II (MPEF II) ; M. Mohamed DKHILI ; M. Aziz MEBAREK et M. Tahar LADJIMI pour une période de trois années qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés